



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POITIERS, le 2 août 2017

IRRIGATION

Le niveau d'alerte est franchi sur le bassin de la Charente Amont

Pour le bassin de la Charente :

Considérant les propositions de mesures préventives proposées par Cogest'Eau et les mesures hydrométriques relevées; la préfète a signé un arrêté le 2 août 2017, portant limitation au taux hebdomadaire de 5 % des prélèvements en rivière et la mise en place de tours d'eau et la limitation au taux hebdomadaire de 5 % des prélèvements d'eau à usage d'irrigation en nappe, sur le bassin de la Charente Amont **à compter du jeudi 03 août 2017** à partir de 8 heures jusqu'au 30 septembre 2017 minuit.

Contact presse

Isabelle MENARD – Responsable du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - isabelle.menard@vienne.gouv.fr – 05.49.55.70.06